



## Compte-rendu du Comité Technique Local du 23/06/2017

FO, en liminaire, a souligné, suite à la parution du mouvement local de mutation des agents C, le déficit de 23,7 agents C dans le département. Si le déficit d'agents C se stabilise effectivement, il n'en demeure pas moins que la situation est alarmante.

### I – MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DES POSTES COMPTABLES.

On croyait en avoir fini avec la modification des horaires d'ouverture au public lors du CTL du 8 janvier 2015 qui déclinait, au plan départemental, la note DG du 22/10/2014, avec

→ les 2 nouvelles bornes horaires imposées, selon la densité démographique des communes ;

1/communes de plus de 10 000 habitants ⇒ 24 h minimum d'ouverture au public

2/communes de moins de 10 000 habitants ⇒ 16 h minimum d'ouverture au public

→ l'homogénéité des horaires au sein d'un même centre des Finances Publiques.

Les fortes contraintes en emplois (dixit la Direction) qui pèsent sur les services (ainsi que la réduction de l'utilisation des espèces et le développement de nouvelles formes d'accueil -APSRV (accueil personnalisé sur rendez-vous) ont conduit la direction à adapter les horaires à la réalité du terrain.

Au final, après discussion avec les responsables de service et visites de site, le dispositif a été aménagé de la façon suivante, avec un **effet au 1er octobre 2017** :

- **accueil téléphonique aligné sur l'accueil physique pour toutes les structures accueillant du public ;**

- **toutes les structures adopteront l'amplitude minimale**

-maintien du choix des journées ou demi-journées de fermeture de façon concertée avec les agents

-cohérence des horaires d'ouverture au public pour toutes les trésoreries au sein d'une RAN,

**En réponse à la question FO, la RAN de Château-Salins sera ouverte au public 16 h par semaine (même si elle est rattachée à celle de Metz) car moins de 10 000 habitants).**

Enfin, l'accueil physique et téléphonique du site de la Direction « Curel » sera aligné sur celui de la caisse « Curel » soit tous les matins de 8H 45 à 12 H (au total 16 h 15 au lieu de 31 H 15). Un protocole sera mis en place pour accéder à ce bâtiment en dehors des horaires d'ouverture.

**Pour FO, il s'agit d'une modification de plus, une modification de trop, qui ne solutionne en rien le problème des effectifs et accentue le désengagement du service public républicain en milieu rural.**

**FO a voté contre ce projet.**

## **II- REORGANISATION DES SERVICES EN CHARGE DES MISSIONS DOMANIALES ET DE POLITIQUE IMMOBILIERE DE L'ETAT**

La mission « politique immobilière de l'Etat » convoitée un moment par le Ministère de l'Intérieur reste dans le giron de la DGFIP sous l'autorité du Préfet et n'échappe pas elle non plus aux éternelles réformes.

Cette réorganisation induite par la réforme territoriale conduit au renforcement des équipes des responsables régionaux de la politique immobilière de l'Etat (RRPIE) et prendra effet au 01/09/2017.

Sa déclinaison au plan départemental conduit au niveau :

1°) de l'organisation des services, à la création d'un Service local du Domaine (SLD) pour les opérations de gestion courante et la relation de proximité avec environ 70 % de la charge de gestion et d'un PED Pôle de gestion domaniale pour les évaluations départementales.

2°) des effectifs, à la suppression de 2 postes d'évaluateurs cadre A et de 3 emplois (2B+1C) en ce qui concerne la gestion domaniale.

La réorganisation mise en œuvre au niveau régional voit la création d'une équipe « responsable régional de la Politique immobilière de l'Etat (RRPIE) » constituée :

- ➔ d'un Pôle de gestion domaniale PGD pour prendre en charge le traitement en « back office » pour le compte des SLD géographiquement compétents, des dossiers les plus complexes et ou à faible occurrence (agents A) ;
- ➔ un SLD Régional chargé d'une mission nouvelle de soutien des SLD départementaux dans la réalisation de leurs travaux de gestion courante et de relais de la Direction immobilière de l'État pour piloter et coordonner au plan régional certains chantiers.

**FO a dénoncé cette évolution organisationnelle conduisant à la création d'un back office et front office, à l'instar de la préfiguration des SIE.**

**FO a fait valoir que cette réorganisation pose des interrogations sur le chevauchement des échelons hiérarchiques (régional -départemental et DGFIP- Préfecture) mais aussi sur la définition d'opérations dites complexes, critère de ventilation des opérations de gestion entre l'échelon régional ou départemental et a mis en parallèle les protocoles et ses aléas entre SIE (Service des Impôts des Entreprises) et PCE( Pôle de Contrôle et Expertise) qui ne dépendaient que de la seule autorité hiérarchique départementale.**

**FO a condamné la lourdeur des liaisons en matière de gestion domaniale entre les 2 niveaux régional et départemental d'autant plus que la compétence juridique (signature des actes de procédure) reste du ressort départemental.**

**Pour FO, ces nouvelles mesures, sous prétexte de mieux incarner l'État propriétaire conduisent à alourdir toute l'organisation des services déconcentrés au détriment de leur efficacité, alors que le leitmotiv est «simplification ».**

**FO a voté contre**

### **III – SUJETS SOCIAUX :**

**Bilan social 2016 - Tableau de bord de veille sociale 2016 (TBVS) – Baromètre social 2016 avec son extraction départementale- DUERP -PAP 2017**

**Ou, selon FO le salon de l'outillage de la DGFIP !**

***Pour FO, le bilan social 2016 met en évidence une situation déficitaire des effectifs : avec un taux effectif disponible / Emplois théoriques de 92,5 %, un vieillissement des mêmes effectifs (60 % des agents en Moselle avaient plus de 50 ans en 2016, contre 49,1 % au plan national) ce qui pose le problème de la transmission des savoirs, de l'intégration des plus jeunes à qui sont souvent confiées les tâches les plus ingrates.***

Le TBVS, allégé en 2016 ne comporte que 4 indicateurs d'absentéisme et temps de travail et met en évidence une augmentation des congés maladie de courte durée +25,75 % par rapport à 2015 (1655 jours au lieu 1316 en 2015 et 1117 en 2014) alors que l'effectif a baissé.

Le baromètre social est un indicateur de la souffrance au travail et révèle une fois de plus que les agents se déclarent globalement stressés. En Moselle, la mesure du stress intense (comprise entre 8 et 10) varie de plus de 6 points entre 2015 et 2016 pour atteindre 42 % et est supérieure à la moyenne nationale de 5 points. La charge de travail demeure le premier facteur de stress (58 % des agents en Moselle). Les personnels encadrants se considèrent les plus stressés avec une moyenne de 7,1 suivis des agents en contact avec le public (6,9).

**FO a souligné que pour les encadrants il est de plus en plus difficile de gérer les équipes de travail, dans ce contexte de pénurie d'effectif au regard des charges de travail.** Les agents déclarent travailler dans l'urgence (94%), faire un travail complexe (86%) et ont le sentiment de ne pas pouvoir prioriser, hiérarchiser leurs tâches (62%) et que le rythme des changements est trop rapide ( +10 points de 2015 à 2016 au niveau national), **ce que dénonce régulièrement FO.**

**FO DGFIP a rappelé, une fois de plus, que la prévention des risques psychosociaux et de la souffrance au travail passe par :**

- l'arrêt des suppressions d'emplois,
- le comblement de toutes les vacances d'emplois,
- l'arrêt des réformes de structures.

**En réponse la Direction a :**

- ✓ assuré les services du soutien des 2 divisions des Professionnels et des Particuliers
- ✓ fait référence au Plan d'actions 2017/2019 établi par le Directeur Départemental en 12 points et publié sur Ulysse.

**Rendez-vous donc en 2020 pour voir l'amélioration !**

**IV- QUESTIONS DIVERSES :**

- **Mouvement des Chefs de service du département** : il est en cours d'étude et sera communiqué la semaine prochaine.
- **Renfort pour la saisie des déclarations des revenus** : Le Directeur a précisé que les agents (PCRP) ont été sollicités en renfort pour la saisie des déclarations des revenus sur la seule base du volontariat.

**Et dire que la télé-déclaration devait tout alléger !!!**

**Où sont les gains de productivité et l'efficience ? Le voir pour le croire !**

Les agents recrutés dans le cadre du service civique ne peuvent saisir les déclarations de revenus.

- **ALGRANGE** : FO a interrogé la Direction sur les mesures prises suite à l'agression dont a été victime un agent du poste le 01/06/2017. La direction a envoyé un courrier au maire d'Algrange lui demandant de mettre en œuvre un certain nombre d'actions en vue de sécuriser les alentours de la Trésorerie ainsi que le porche de l'immeuble.
- **CANICULE** : Chaleur ou pas chaleur, la direction a confirmé la réglementation qui ne prévoit pas la possibilité de venir travailler le matin avant 7h (travail posté, sécurité des bâtiments). **On n'a pas fini d'avoir chaud en dépit des beaux discours de la Direction sur l'amélioration des conditions de vie au travail des agents.**

\*\*\*\*\*



**BULLETIN D'ADHESION**

NOM : ..... PRÉNOM : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : .....%

ECHELON

Date de prise de rang  
N° AGORA

AFFECTATION

Déclare adhérer à FO-DGFIP Date

Signature

.....